

Marie-Madeleine de Cevins

Conclusion

Hereditas Monasteriorum 3, 135-140

2013

Artykuł został opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

Conclusion

Les contributions réunies dans les pages qui précèdent fournissent un premier aperçu des sources textuelles décrivant le fonctionnement matériel des couvents mendiants masculins en Europe centrale entre les années 1220 et 1550. En montrant leur spécificité, elles pointent aussi les difficultés d'analyse qu'elles posent. Je les résumerai ici en cinq temps.

1. Les exemples invoqués par les auteurs de ce dossier, déclinés à différentes échelles (royaume, province, ville, couvent) tendent à prouver que la situation documentaire de l'Europe centrale n'est pas aussi déprimée que ce à quoi l'on pouvait s'attendre ; ceci au regard de la taille des couvents – on y cherchera en vain des « géants » comme le couvent florentin de Santa Croce (environ 150 frères au début du XIV^e siècle) – et de l'adoption tardive de l'écrit (notarié, judiciaire ou chiffré) comme outil de gestion, en comparaison des villes italiennes, provençales ou même flamandes et rhénanes, et des destructions (guerres hussites en Bohême, incursions et guerres turques en Hongrie). Et, à partir du milieu du XV^e siècle, le corpus s'étoffe sensiblement. En tout état de cause, on se gardera ici comme ailleurs de raisonner *e silentio*. Ce n'est pas parce que la plupart des couvents centre-européens n'ont laissé ni comptabilité interne ni cartulaire avant l'Époque moderne qu'ils ne disposaient pas de biens et revenus stables ou, pour le dire autrement, qu'ils étaient plus « pauvres » ou plus « mendiants » (au sens propre) que ceux d'Europe occidentale.

2. D'un point de vue formel, les sources centre-européennes sur l'économie mendicante offrent une grande variété. On y trouve à peu près tous les types identifiés plus à l'ouest ou au sud du vieux continent : des chartes de donation (donations « directes » ou « conditionnelles », pour reprendre la distinction établie par Gergely Kiss dans sa communication) et chartes de dotation – ces deux types s'entremêlant volontiers et étant tout aussi imprécis qu'en Occident quant à la valeur des biens ou revenus cédés ; des actes de vente ou d'achat, baux et contrats de location ; des comptes distinguant budget de la communauté et budget du sanctuaire (dans les registres hongrois examinés par Beatrix Romhányi comme dans les comptes bohémiens évoqués par Ch.-Frederik Felskau) ; des testaments (avec la même remarque) ; des obituaires et livres des morts ; des censiers et rentiers ; quelques cartulaires ou chartriers. Moins courants : les contrats passés avec les confréries de métier rattachées aux couvents mendiants ; les listes de biens confisqués par les agents de l'Inquisition et dont une partie allait aux religieux ; les sentences rendues par les juridictions civiles ou ecclésiastiques tranchant les conflits nés à propos de biens et revenus (profanes ou liés à

la pastorale), dont les territoires de quête ; les registres des couvents de religieuses qui indiquent des flux en direction des frères voisins (détectés chez les Clarisses de Bohême par Ch.-Frederik Felskau) ; quelques legs en faveur de frères mendiants à titre individuel. Ne manquent à l'appel que les relevés consignants le produit des quêtes et aumônes (que Beatrix Romhányi a recherchés en vain en Hongrie), les bilans établis par prieurs et gardiens à leur sortie de charge ou à l'occasion des visites des supérieurs (parfois conservés en Bohême mais absents des fonds hongrois et polonais – ce qui contraint Rafał Kubicki à recourir aux inspections épiscopales de 1568 et 1571 pour connaître le budget des Dominicains d'Elbląg), ou encore les testaments dressés par les frères avant la *professio*.

Ces différents types de sources de la pratique n'ont manifestement pas subsisté dans les mêmes proportions que celles qu'indique l'enquête *Économie et religion* pour la France et l'Italie. Les textes produits hors des murs des couvents et à l'extérieur des ordres mendiants se taillent la part du lion. À commencer par ceux issus des autorités urbaines : registres fiscaux (où figurent les biens des couvents sis en ville et les subventions qui leur revenaient), sentences judiciaires (les *acta scabinalia* en Pologne), testaments des bourgeois fournissent les seules séries exploitables dans une perspective économique. Les sources royales, princières et seigneuriales (donations, chartes de franchise, comptabilité princière) arrivent en seconde position. Inversement, sauf en Pologne (à partir du XV^e siècle), les fonds des couvents (cartulaires, censiers et rentiers, livres de contrats et de comptes) ainsi que les archives des provinces (comptabilité provinciale, procès-verbaux de visite) n'ont subsisté que par bribes. D'autres documents bien représentés en Europe centrale, comme les lettres de confraternité, se prêtent difficilement à une analyse économique *stricto sensu*.

3. Le troisième constat concerne la distorsion documentaire entre les quatre *ordines mendicantes* reconnus en 1274. En Europe centrale comme dans toute la Chrétienté, les Frères prêcheurs étaient les mieux lotis (Beatrix Romhányi l'a rappelé à propos de l'ensemble de la Hongrie, et Carmen Florea en Transylvanie) – conséquence à la fois de l'envergure des couvents de Prêcheurs et de la solidité de leur assise foncière, par rapport aux Mineurs notamment. Le déséquilibre semble, à première vue, moins criant que dans la documentation liégeoise (où Paul Bertrand enregistre un rapport de 1 à 30 entre les chartes médiévales concernant les Franciscains et les Dominicains de la ville)¹. Mais il n'est pas compensé par une répartition inverse dans les documents de provenance externe : les testaments transylvains examinés par Maria Lupescu (dans ses travaux publiés et sa communication) et les chartes de donation hongroises inventoriées par Gergely Kiss favorisent également les Prêcheurs. On constate le même déséquilibre dans les chartes bohémiennes, regrette Ch.-Frederik Felskau. Peu nombreux, les Ermites de saint Augustin et *a fortiori* les Carmes n'ont laissé qu'une documentation éparse.

1 P. BERTRAND, *Économie conventuelle, gestion de l'écrit et spiritualité des ordres mendiants. Autour de l'exemple liégeois (XIII^e-XV^e siècle)*, [dans :] N. BÉRIOU, J. CHIFFOLEAU (dir.), *Économie et religion. L'expérience des ordres mendiants (XIII^e-XV^e s.)* (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 21), Lyon 2009, p. 105.

Pour la même raison, c'est chez les Dominicains que l'on trouve les documents les plus divers, les plus détaillés et les mieux organisés. En Europe centrale, chartriers et bullaires n'entrent véritablement dans les usages des couvents franciscains qu'au XVIII^e siècle ; et ils reproduisent essentiellement des textes normatifs (privilèges pontificaux et royaux). Néanmoins, sans atteindre la précision des comptes quotidiens tenus par les Franciscains avignonnais de 1359 à 1498 – cas isolé au demeurant –, les registres franciscains de Sopron en disent long sur la ventilation des recettes et dépenses de l'établissement au début du XVI^e siècle. Et, même chez les Dominicains (d'après les exemples transylvains analysés par Carmen Florea), les documents comptables sont presque toujours l'œuvre des agents de la municipalité.

4. La documentation centre-européenne souffre par ailleurs de carences chronologiques, notamment pour les premiers siècles de l'histoire des ordres mendiants. Impossible d'embrasser l'ensemble de la période à armes égales, tant les sources textuelles font défaut jusqu'au XV^e siècle – ce qui impose le recours aux indices archéologiques partout où ils existent. Rien ne prouve que, comme en France et en Italie, les années 1350 ou 1360 aient constitué un tournant majeur, marqué par l'accroissement des fondations *pro anima* et l'emprise croissante des corps de ville après l'hécatombe de la Peste noire². Difficile dans ces conditions d'apprécier la portée des mouvements réformateurs sur l'économie des établissements mendiants, puisque l'*avant-reformatio* échappe souvent à l'observation. Seule certitude : l'Observance a eu un impact non négligeable sur la production de comptes et inventaires par les communautés. Les sondages effectués par Gergely Kiss et Beatrix Romhányi dans la documentation hongroise signalent une explosion du nombre de sources dans la seconde moitié du XV^e siècle puis, chez les Franciscains, au lendemain de la fusion de 1517. L'habitude de confier à des intermédiaires laïques l'établissement de bilans chiffrés – prescrite par les statuts du ministre de la province (conventuelle) franciscaine de Hongrie Fabien d'Igal en 1454³ – gagna également les couvents non réformés. Mais elle coïncide également avec l'essor des municipalités – et avec lui de la « religion civique » –, (parfois) avec la rétraction économique de certaines villes les contraignant à une plus grande rigueur budgétaire, (partout) avec la vogue des fondations spirituelles (perpétuelles puis ponctuelles), dont paroisses et confréries bénéficiaient au même titre que les couvents mendiants. Au demeurant, la teneur des testaments analysés par Maria Lupescu ne plaide pas en faveur d'un renoncement des frères de Transylvanie aux biens fonciers au XV^e siècle ; tout juste indiquent-ils une multiplication des dons garantissant aux religieux une meilleure sécurité alimentaire (moulins, viviers à poissons), elle-même susceptible de les éloigner de la logique de profit.

5. Les contributions réunies ici ne couvrent pas la totalité de l'espace centre-européen ; et, pour des raisons purement circonstancielles, elles privilégient certains pays

2 *Ibidem*, p. 102 ; voir aussi, dans le même volume : G. P. BUSTREO, *Écrits conventuels, écrits urbains. La documentation des Mendians de Trévise aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 42–43.

3 A. MAGYAR, *Die Ungarischen Reformstatuten des Fabian Igalí aus dem Jahre 1454. Vorgeschichte und Auswirkungen der Statuten*, « Archivum Franciscanum Historicum », 64, 1971, p. 98.

– la Hongrie dans ses frontières médiévales – au détriment des autres (Bohême et Pologne). Elles font malgré tout entrevoir une géographie documentaire contrastée. Comme Anna Zajchowska et Marek Derwich l’avaient suggéré à l’occasion du premier atelier du programme MARGEC consacré à l’historiographie, la Pologne est incontestablement la mieux pourvue en sources écrites sur l’économie mendicante – même sans lui rattacher la Silésie et la Prusse un temps teutonique. Cela tient évidemment à la longévité de ses couvents, épargnés par le hussitisme et la Réforme et demeurés à l’écart des destructions de l’époque moderne. Elles font apparaître d’emblée de fortes nuances régionales – l’impossibilité pour les couvents franciscains, dominicains et carmes de Prusse royale d’acquérir des biens immeubles ou rentes foncières en ville jusqu’en 1454, rappelle Rafał Kubicki. La Bohême, Silésie et Moravie exceptées, se positionne à l’autre extrémité de l’échelle, le hussitisme ayant anéanti nombre de couvents et contraint les nouveaux-venus à se passer d’assise foncière. Mais l’espace bohémien – à l’exception partielle des couvents pragois – manque avant tout de volontaires pour dresser un état des lieux détaillé de la situation, tant la question de l’économie mendicante a été délaissée par les chercheurs jusqu’à aujourd’hui. Quant à la Hongrie (Transylvanie incluse), frappée par les destructions ottomanes, elle dispose de fonds médiocres en comparaison de ceux des couvents polonais mais largement identifiés. Beatrix Romhányi comptabilise plus de six cents chartes se rapportant à l’économie des couvents mendiants hongrois pour la période 1251-1550 – celles antérieures à 1526 étant accessibles à distance sur le site des Archives Nationales de Hongrie.

Au terme de ce rapide tour d’horizon, de nombreuses interrogations demeurent sans réponse. Il y a d’abord celle, cruciale, du *ratio* triangulaire entre les sources (vraisemblablement) produites par les frères, celles qui ont subsisté et celles qui ont été repérées à ce jour. Existe-t-il une chance raisonnable de mettre la main sur un fonds exceptionnel qui ferait toute la lumière sur l’économie « réelle » d’un ou plusieurs couvents mendiants centre-européens (sinon des comptes quotidiens, du moins de nouveaux cartulaires ou censiers antérieurs au milieu du XVI^e siècle) ? Il faudrait par ailleurs déterminer à quel point les textes recensés émanent de la volonté des religieux, reflétant ainsi leurs besoins, leurs attentes et leurs craintes, ou s’ils résultent avant tout d’injonctions extérieures – celles des autorités urbaines ou princières d’une part, celles des dirigeants provinciaux ou généraux d’autre part. À ce stade de l’enquête, la production de documents gestionnaires paraît résulter de la « municipalisation » (pourtant incomplète) des établissements mendiants, plutôt que du durcissement de la législation régulière. Voilà qui nous ramène à la question de la portée des réformes religieuses de la fin du Moyen Âge – de l’Observance à la Réformation – sur le « vivre mendiant », posée en introduction de ce dossier par Ludovic Viallet. Cela pose également le problème de l’insertion des frères mendiants dans la cité, à la fois instruments, garants et acteurs d’une paix sociale inscrite dans le programme de Salut. Engagés dans la réalisation d’un inventaire détaillé des sources connues sur le sujet, les membres du groupe MARGEC seront bientôt en mesure d’éclairer ces zones d’ombre.

Marie-Madeleine DE CEVINS
Uniwersytet w Rennes

Hereditas Monasteriorum
vol. 3, 2013, s. 135–140

Podsumowanie

Streszczenie

Materiały ze spotkania praskiego ukazują główne aspekty źródeł pisanych dotyczących funkcjonowania gospodarczego klasztorów mendykanczych w Europie Środkowej pomiędzy trzecią dekadą XIII a szóstą dekadą XVI w. Po pierwsze, okazuje się, że zachowało się tutaj tych źródeł więcej, niż można by przypuszczać – zwłaszcza poczynając od połowy XV w. Po drugie, przedstawiają one szerokie spektrum zagadnień (donacje, rachunki, akta, testamenty, nekrologi etc.). Po trzecie, większość z nich pochodzi z ziem polskich i związana jest z dominikanami. Po czwarte, znacząca ich część powstała na zlecenie władz miejskich. Planowany program (MARGEC) zapowiada się naprawdę obiecująco.

Słowa kluczowe

zakony żebracze, mendykanci, augustianie-eremici, dominikanie, franciszkanie, karmelicy, gospodarka klasztorów mendykanczych, dochody klasztorów mendykanczych

Marie-Madeleine DE CEVINS
University of Rennes

Hereditas Monasteriorum
vol. 3, 2013, p. 135–140

Conclusion

Summary

The above papers show the main aspects of the textual sources about the material running of the mendicant friaries in Central Europe between the 1220's and the 1550's. First, much more documents did survive in this area than one could expect at first glance – especially from the mid-fifteenth century onwards. Moreover they belong to a wide variety of texts (endowment charters, accounts, records, last wills, obituaries...). Most of them are located in the Polish lands and come from the Dominicans. A large number were produced upon instruction from urban authorities. The planned programme (MARGEC) promises indeed to be fruitful.

Keywords

mendicant orders, friars, Austin Hermits, Dominicans, Franciscans, Carmelites, economy of mendicant convents, income of mendicant convents